

## Journal n°62 Conjoint de divorcé

### Sommaire

Edito	page 1
Dossier : Conjoint de divorcé	
- J'ai épousé la condition de divorcée-remariée	page 2
- Une vie dans la foi	page 3
- Une atteinte à la dignité chrétienne	page 4
- La souffrance d'une fidélité	page 6
- Suivre sa conscience	page 8
- Dieu s'est laissé découvrir	page 9
- Ma vocation de baptisée	page 10
- Lettre à mon époux	page 12
- Remariage orthodoxe	page 13
- Heureuse d'avoir épousé un divorcé	page 14
- Parias ?	page 15
Courrier des lecteurs	page 16
Un groupe se présente	
- 44 - Loire -Atlantique	page 19
- Journée à l'abbaye de Hautecombe	page 20
Le coin des livres	page 20
Mission de France - rappel	page 21
Sessions	page 22
Vie des groupes et des régions	page 23

### Editorial

« On parle beaucoup de la souffrance des divorcés/divorcés remariés, mais presque jamais celle des célibataires qui se marient à un divorcé+. Oui, c'est la première fois depuis la création de notre journal que nous abordons cette question précise. Et que de souffrances exprimées, là encore, devant l'attitude de l'Église catholique, à commencer par l'ignorance qu'elle semble manifester de ce que ces personnes n'ont jamais été mariées. D'ailleurs, certaines ont découvert tardivement qu'elles étaient assimilées aux personnes divorcées, et par là éloignées des sacrements.

Les nombreux témoignages que vous allez lire, et qui sont d'une grande richesse, sont étonnants. Il y a cette surprise de découvrir comment l'Église les situe : *« J'ai épousé la condition de divorcée-remariée+, « Du statut de célibataire, je me suis vue propulsée dans un statut de divorcée remariée+.*

Il y a une autre curiosité pour beaucoup. Recevoir la responsabilité de préparer des jeunes au sacrement de confirmation ou de l'eucharistie, sans pouvoir soi-même y accéder ; animer des célébrations dominicales sans être admis à la table eucharistique ; partager la charge pastorale alors que l'on est dans l'excommunication... comment ne pas ressentir cette dichotomie personnelle, on pourrait presque dire cette schizophrénie. *« Je crois devenir folle+, dit Thérèse.*

Une fois encore, si l'attitude de l'Église est logique, peut-elle continuer d'être à ce point juridique ? Quel prêtre se sente obligé de dire : *« Allez vite communier une*

*dernière fois, car ensuite cela vous sera impossible, vous vivrez dans le péché en permanence*; cela en dit long sur une manière ecclésiale de concevoir la Loi.

Beaucoup de diocèses se préoccupent de rencontrer ces personnes ; leurs souffrances seront-elles entendues ; l'attitude de l'Église en sera-t-elle modifiée ?

Bruno Laurent

PS : Le prochain numéro sera consacré au mariage civil et à son importance, que l'on soit marié religieusement ou non. Si vous désirez apporter votre témoignage, n'hésitez pas : écrivez à la rédaction. Merci.